

RÉUNION INTER-CONSEIL CITOYEN

COMPTE RENDU DE REUNION

Date : Jeudi 10 novembre 2016

Lieu : Club Saint-Exupéry, 82 rue Saint Sébastien, 78300 POISSY

En présence de :

- *Représentant de l'association « Club Saint-Exupéry, en portage du conseil citoyen du quartier Saint-Exupéry:*

Madame Tatiana LECLERC, salariée du Club Saint-Exupéry.

- *Conseil Citoyen de Poissy:*

Conseil citoyen de Saint-Exupéry

Madame FELLER Mireille
Madame LAUNAY Arielle
Monsieur FORCONI Xavier
Madame BOINOT Véronique
Monsieur BEN LAKDAR Lahouari

Conseil citoyen de Beauregard

Madame AIT-ALI-SLIMANE Moktana
Madame BAHRA Zakia
Madame ARRAR Nassima
Madame ELADAOUI Hana
Madame TAFAT Samira

- Conseil citoyen de Guyancourt

Madame BOUVIER Laura

- Conseil Citoyen de Sartrouville

Madame DAHOUDAL Marie-Noëlle
Madame CHEVALIER Thérèse

- Conseil Citoyen de Chanteloup-les-Vignes

Madame SATOURI Amina

Ordre du jour :

- Présentation des différents conseils citoyens invités autour d'un repas convivial : Création, suivi, organisation, etc.
- Echange sur les différents modes de fonctionnement des conseils citoyens.
- Mutualisation des outils et méthodologie de travail.

Déroulement de la séance :

La séance débute à 20h30, par la présentation des membres des différents conseils citoyens invités.

Ensuite chaque membre invité a, à tour de rôle, énoncé les différentes étapes de création et de mise en place de leur conseil citoyen.

Conseil citoyen de Sartrouville

Les représentants d'associations ont été conviés aux réunions de travail mise en place dans le cadre de la construction du contrat de ville. Lors de cette réunion, les participants ont été informés de la future création du conseil citoyen, de sa signification et de ses prérogatives. A la suite de cela, un formulaire a été diffusé auprès des participants afin d'établir une liste de volontaires, susceptibles d'intégrer ce conseil citoyen.

La première réunion a été mise en place à l'initiative de la responsable de la politique de la ville, Catherine TERNON, qui les a accompagné et les accompagne encore durant leurs réunions mensuelles.

La ville de Sartrouville compte deux quartiers prioritaires: « le vieux pays » et « le plateau ». Un seul conseil citoyen représente ces deux zones prioritaires. Il ne comporte pas d'habitants « officiels » du « vieux pays ». Les seuls habitants originaires de ce secteur ne sont pas enregistrés en tant qu'habitants mais en tant qu'acteurs locaux (membres associatifs).

Ce conseil citoyen se compose de 14 membres actifs dont 7 acteurs locaux (représentants d'associations) et 7 habitants, dont deux hommes.

Il œuvre depuis mars 2016 et a été déclaré en préfecture en juin 2016.

Les membres se sont répartis par affinité, en trois groupes de travail sur les trois piliers abordés dans le cadre du contrat-ville.

Il n'y a pas de coordinateurs attitrés. Deux habitants font les comptes rendus. Le mode de diffusion des informations internes au conseil citoyen de Sartrouville se fait par le biais d'e-mail.

✓ **conseilcitoyensartrouville@gmail.com**

Ils se réunissent le quatrième mardi de chaque mois dans une des salles de la maison de quartier «Jacques BREL», mise à disposition par la municipalité.

Pour établir le diagnostic des zones prioritaires cibles, ils se sont appuyés sur les groupes de travail mis en place par la municipalité dans le cadre du contrat-ville.

Ils n'ont pas fait la demande de subvention relative au conseil citoyen. Leur trésorerie intègre une ligne budgétaire de la ville.

L'association « Empreinte Citoyenne » les aide à monter leurs projets et à établir un mode de communication leur permettant de promouvoir les actions menées et de diffuser l'information.

Projets en cours :

- Créer une permanence pour les habitants, afin de faire connaître ce conseil citoyen ainsi que les missions qui lui incombent.
- Recruter un service civique pour les aider dans leurs démarches au quotidien .

Conseil Citoyen de Guyancourt

La municipalité informe les habitants de la création d'un conseil citoyen. Elle les convie à une réunion d'information. A la suite de cette réunion, elle met à disposition des participants, une liste pour recenser les volontaires. La constitution du conseil citoyen se fait par tirage au sort.

Il est créé courant janvier février 2016.

Il se compose de 16 titulaires habitants et 8 suppléants, ainsi que 8 acteurs locaux et 4 suppléants, dont deux tiers de volontaires et un tiers de tirés au sort. Il respecte la parité défini dans le cadre de référence. A noter qu'il ne touche pas les moins de trente ans. Il est lié à la municipalité à laquelle il est rattaché. Sa trésorerie intègre une de ses lignes budgétaires.

Il y a un animateur et deux rapporteurs désignés à chaque fin de séance.

Lors de la première réunion en mars 2016, il crée le règlement intérieur. La charte est créée en juin 2016. La dernière réunion a eu lieu en septembre 2016. La charte et le règlement intérieur seront validés le 8 décembre prochain et débutera ce jour même, la mise en place des groupes de travail.

Ce conseil citoyen est déclaré en préfecture en mars 2016.

Les membres sont accompagnés par un élu de la ville, par madame Rosica TOMOVA du service politique de ville, et nouvellement par un service civique, Benjamin.

Ils n'ont pas encore participé aux réunions du contrat de ville. Ils ne sont pas informés, pour le moment, de ces réunions (En cours, prévu pour décembre prochain).

La construction de ce conseil citoyen est en cours. Ils n'ont pas encore répertorié les coordonnées de leurs membres, ce qui rend difficile la programmation des prochaines réunions.

Projet en cours :

- Développer un outil de communication interne. Une plateforme sur laquelle figureront les e-mails, les fichiers partagés et le planning. Cette plateforme sera réalisée par le service informatique de la ville.

Conseil citoyen de Poissy, quartier Saint-Exupéry

Les habitants sont prévenus de la création d'un conseil citoyen lors d'une réunion d'information publique au sein de l'association « Club Saint-Exupéry ». Au moment des faits, les habitants ont une certaine appréhension. Cette appréhension se dissipe progressivement avec le soutien de la mairie, ainsi que de l'association « Club Saint-Exupéry » qui vient en portage de ce conseil citoyen.

Le temps de préparation a été court. Une réunion de travail par semaine est mise en place au sein du Club Saint-Exupéry les six premiers mois, durant lesquels il va concevoir sa charte et établir un planning, un mode de fonctionnement, ainsi qu'un diagnostic de la zone prioritaire couverte. La structure même de ce conseil citoyen se rapproche de celle d'une association, même s'il n'a pas encore éprouvé le besoin de l'établir officiellement. Il se compose de 20 membres au total, dont un noyau d'une douzaine de membres actifs. Il respecte la parité défini dans le cadre de référence. Il n'y a qu'un seul groupe de travail qui aborde les différentes problématiques et les thématiques une à une, en fonction des affinités et des disponibilités de chacun. Après six mois de travail, les membres décident de se réunir une fois par mois dans un premier temps, puis une fois par trimestre ou plus si nécessaire.

Ce conseil citoyen voit le jour fin 2014, avant le lancement des groupes de travail du contrat-ville. Cela a permis aux membres de s'impliquer dès le début de la création du contrat-ville.

Sa première mission a été de se faire connaître et reconnaître. Il diffuse l'information auprès des habitants par le biais des temps conviviaux appelés « Cause café », qui ont lieu au sein de l'Espace Claude VANPOULLE. Il éprouve des difficultés à faire entendre aux habitants que leur mission est, avant tout, de servir de relais auprès de la ville, en relevant des problématiques dites collectives et non de faire remonter des problèmes individuels.

Ce conseil citoyen a été déclaré en préfecture en octobre 2016.

Conseil citoyen de Poissy, quartier de Beauregard

Les habitants ont été informés, par des membres de la municipalité, par voie orale auprès des associations, des forces vives du quartier et par le biais d'affiches ; d'une réunion d'information au CDA concernant la création d'un conseil citoyen.

Les élections des premiers membres de ce conseil citoyen se sont faites par tirage au sort. Seule problématique : sur 100 personnes élus, une seule s'est présentée lors de la première réunion.

Ce conseil citoyen entame alors un parcours difficile.

Un premier conseil citoyen est créé composé de 40 membres fixes, courant fin 2014. Ce conseil citoyen ne fonctionne pas. Les acteurs locaux (associations du quartier) intégraient ce conseil citoyen pour des motifs personnels, politique et financiers.

L'association « Appui » leur est venue en aide, les a soutenus dans les premiers temps, en faisant office de médiateur entre les différents membres. Ce premier conseil citoyen voit sa fin en juin 2015.

Un second conseil citoyen se crée en septembre 2016. Il est à l'heure actuelle, en pleine construction. Il est porté par la municipalité et n'est pas encore déclaré en préfecture. Il se compose de dix membres actifs, dont quatre hommes.

Conseil citoyen de Chanteloup les vignes

Les habitants et acteurs locaux ont été prévenus de la création d'un conseil citoyen lors d'une réunion d'information publique, mise en place par la municipalité.

Les bénévoles de la ville et les commerçants ont été prévenus de cette réunion d'information par e-mail.

Les membres ont été élus par tirage au sort, à la fin de cette première réunion.

Un noyau dur de bénévoles remplissait les missions du conseil citoyen de manière officieuse depuis 15 ANS.

Ce conseil citoyen est créé courant fin 2015 et se compose de 18 membres actifs de 18 ans à 60 ans. Il respecte la parité exigée dans le cadre référentiel.

Lors de la première réunion, les membres ont créé des outils de travail. Lors de la seconde, ils ont créé une charte et un règlement intérieur. Un logo a également été créé. La répartition des tâches entre les membres s'effectue par roulement. Il y a quatre groupes de travail répartis en fonction des aptitudes et des compétences de chacun. Ce conseil citoyen se réunit une fois par mois de 19h à 22h, dans une salle de la Maison des Associations. Il est accompagné par Maude : responsable du contrat-ville, par l'assistante de la sous-préfète, par Zora OUICHEN : responsable de la vie associative.

Il est rattaché à la municipalité et a été déclaré en préfecture en avril 2016.
(Pas d'information au sujet de la demande de subvention)

Autre(s) point(s) abordé(s):

➤ **Création d'une plateforme pour les conseils citoyens**

Monsieur François VERCOUTER, a présenté lors d'un forum national des conseils citoyens, une plateforme (créée par la fédération nationale des centres sociaux) sur internet afin de permettre aux différents conseils citoyens d'échanger des outils, des méthodes, etc. Pour pouvoir y accéder, il faut remplir une fiche d'inscription et laisser un e-mail.

Cette plateforme sert de base de données. Elle est configurée avec trois niveaux de confidentialité dont un commun à tous les publics, un commun à l'ensemble des conseils citoyens et un intra conseils citoyens.

Il y a en plus de ces trois niveaux, un espace de travail collaboratif, accessible à tous publics.

Les membres présents proposent de programmer une réunion courant décembre prochain, sur Chanteloup les vignes.

La séance se clôture à 23h.